

# RCI FINANCE MAROC

Société Anonyme Capital : 289.783.500 Dirhams Siège social : 44, Boulevard Khalid Ibnou Loualid, Ain Sebaa, Casablanca

RC Casablanca: 171.495

## AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16/05/2017

La société RCI FINANCE MAROC SA tiendra une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de ses actionnaires, en date du 16 Mai 2017 à 9 heures, au siège social de la société, sise à Casablanca, 44, Boulevard Khalid Ibnou Loualid, Ain Sebaa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration concernant l'exercice clos le 31/12/2016;
- Examen du rapport général du Commissaire Aux Comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2016;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2016;
- Approbation des états de synthèse consolidés de l'exercice clos le 31/12/2016;
- Affectation des résultats sociaux de l'exercice clos le 31/12/2016;
- Examen du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes relatif aux conventions visées à l'article 56 de la loi n°17-95 du 30 Août 1996 relative aux sociétés anonymes ;
- Quitus au Conseil d'Administration de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31/12/2016;
- Quitus aux Commissaires Aux Comptes ;
- Ratification de la cooptation d'un Administrateur ;
- Mandat du Commissaire aux Comptes ;
- Démission d'un Administrateur Indépendant et nomination d'un nouvel administrateur indépendant ;
- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités légales.

### Texte des résolutions proposées à l'AGO du 16 Mai 2017

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve dans tous ses parties, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

#### DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires Aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes et les états de synthèses de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés ; lesdits comptes faisant apparaître un montant de capitaux propres de 583.150.149 Dirhams dont un résultat net comptable de 93.816.020 Dirhams.

#### TROISIEME RESOLUTION

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les états de synthèse et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2016 tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes faisant apparaître un montant de capitaux propres consolidés de 604.809.000 Dirhams, dont un résultat net du Groupe de 81.395.000 Dirhams.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat social de l'exercice clos le 31/12/2016 comme suit :

▪ Résultat net de l'exercice	93 816 020 DH
▪ Réserve légale	4 690 801 DH
▪ Dividende distribué aux actionnaires	60 000 000 DH
▪ Réserve facultative	29 125 219 DH

#### SIXIEME RESOLUTION

Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport spécial des Commissaires Aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 et 57 de la loi 17-95 relative à la société anonyme, conclues et autorisées au titre des exercices antérieurs, et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos au 31/12/2016.

#### SEPTIEME RESOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserves, au Conseil d'Administration, de sa gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2016.

#### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve, aux Commissaires Aux Comptes, de leurs mandats, au titre de l'exercice clos le 31/12/2016.

#### NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation en tant qu'Administrateur de Monsieur Claudio VEZZOSI, né le 22 Octobre 1956, de nationalité italienne et titulaire du passeport n°YA8758799.

#### DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate l'arrivée à terme du mandat des Commissaires aux Comptes Ernst & Young et KPMG.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Commissaires aux Comptes de la Société, pour une durée de trois années :

• .....

• .....

Les fonctions des Commissaires aux Comptes, ..... prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019.

#### ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant la démission de l'administrateur indépendant Monsieur Michel LUCAS, décide de nommer comme administrateur indépendant :

- Monsieur Alain DASSAS, né le 05/08/1946, de nationalité française et titulaire du passeport n° 13CK86478.

La fonction d'administrateur indépendant de Monsieur Alain DASSAS prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021, mais devra être réexaminée chaque année par l'organe d'administration ou le comité des nominations, conformément à l'article 7 de la Directive N° 1W/2014.

#### DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prévues par la loi.

Le Président du Conseil d'Administration

Monsieur Claudio VEZZOSI



Building a better  
working world  
37, Bd Abdelfattah Ben Kaddour  
20 050 Casablanca  
Maroc



11, Avenue Bir Kaoum  
Soussi 10000 RABAT  
Maroc

#### RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LES COMPTES CONSOLIDES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société RCI FINANCE MAROC et sa filiale (Groupe RCI FINANCE MAROC), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2016, ainsi que le compte de produits et charges, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 604.809, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 81.395.

#### Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes marocaines telles qu'adoptées par le CNC du 15 juillet 1999. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relative à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble du Groupe RCI FINANCE MAROC constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes marocaines telles qu'adoptées par le CNC le 15 juillet 1999.

Casablanca, le 12 Avril 2017

ERNST & YOUNG  
37, Bd Abdelfattah Ben Kaddour  
20 050 Casablanca  
Maroc  
Abdeslam BERRADA ALLAM  
Associé

KPMG  
K. P. M. G  
11, Avenue Bir Kaoum  
Soussi 10000 RABAT  
Téléphone : 212 37 61 37 02 (8 06)  
Télécopie : 212 37 61 37 11  
Fouad LAHGAZI  
Associé